

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Entre les soussignés

Mme Nadia MEZRAR, représentant la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf  
Hôtel de ville, Place François Mitterrand, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf  
Numéro de S.I.R.E.T : 217.606.409.000.19 - Code APE : 8411 Z  
Licence d'entrepreneur de spectacles : cat 1-28058 et cat 3-28059  
En sa qualité de Maire

## Et

M. Djoudé MERABET, représentant la ville d'Elbeuf sur Seine  
Hôtel de ville, place Aristide Briand, 76500 Elbeuf sur Seine  
Numéro de S.I.R.E.T : 21 760 231 7000 18 - Code APE : 8411 Z  
Licence d'entrepreneur de spectacles : cat 1-111306 et cat 3-1111310  
En sa qualité de Maire

## Préambule :

Depuis 1998, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf organise le Festival Graine de Public, sur le territoire d'Elbeuf. Dans ce cadre, une programmation culturelle autour de spectacles, d'expositions et d'actions de médiation culturelle à destination du jeune public sont proposés aux familles et sur le temps scolaire.

Cette nouvelle édition aura lieu du dimanche 6 novembre au dimanche 4 décembre 2022.

Au fil des éditions, les élus de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ont fait le choix d'étendre le rayonnement du Festival à de nouvelles structures et de développer son action sur le territoire. Dans cette optique, la ville d'Elbeuf sur Seine a rejoint le Festival en 2011.

## Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

La commune d'Elbeuf sur Seine organisera, le mardi 8 novembre, dans le cadre du Festival Graine de Public, un spectacle en direction du jeune public, pour les scolaires d'Elbeuf sur Seine et pour le public familial, au Théâtre des Bains Douches.

Le choix artistique revient à la ville d'Elbeuf sur Seine, en concertation avec la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

## Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup>. OBJET

La commune d'Elbeuf sur Seine s'engage à organiser, des représentations du spectacle ci-dessous définis dans le lieu précité :

« BLIND » par la Cie 2B or Note

Conte sensoriel interactif à destination du jeune public à partir de 8 ans, durée : 45 min.

Véritable expérience sensorielle et participative, les jeunes spectateurs sont plongés dans l'univers du conte. Ils sont amenés à glisser de plus en plus, au fur et à mesure de l'histoire, dans la peau du jeune héros, Pierre Pepper, qui est aveugle. Ils écouteront et verront certaines choses, mais à d'autres moments ils auront les yeux bandés et devront découvrir leur environnement « autrement ». Le spectacle sera donc « vécu » par le biais de tous les sens et pas uniquement celui de la vue, laissant ainsi à ceux qui jouent le jeu, une place formidable à leur imaginaire.

Accusé de réception en préfecture

076-217606409-20221013-2022-10-90-DE

Accusé de réception en direction départementale

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022

## **Article 2. OBLIGATIONS DE LA VILLE DE SAINT PIERRE-LES-ELBEUF**

La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intégrera les représentations données au Théâtre des Bains Douches d'Elbeuf sur Seine dans le Festival Graine de Public. Elle devra faire figurer sur tous les supports de communication (affiches, tracts, dépliants, banderoles ...), le logo de la ville d'Elbeuf sur Seine.

Par sa qualité d'organisateur du festival, la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf réalisera et fournira des outils de communication nécessaires à la ville d'Elbeuf sur Seine, qui aura à sa charge la diffusion. Liste des supports de communication : 4 affiches couleurs 120 x 80 cm, 30 affiches A3 couleurs (a minima), 1 banderole 6 m x 60 cm, 1 roll-Up, et 200 programmes.

## **Article 3. OBLIGATIONS DE LA VILLE D'ELBEUF SUR SEINE**

La ville d'Elbeuf sur Seine, par sa qualité de diffuseur, fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage, et au service de la représentation (accueil du public et service de sécurité). En qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises. La ville d'Elbeuf sur Seine assurera le service général du lieu (accueil et service de sécurité). Elle aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera le paiement.

De plus, la ville d'Elbeuf sur Seine devra faire figurer sur tous les supports de communication présentant ses spectacles le logo Graine de Public, ainsi que ceux de l'ensemble des partenaires de l'événement. Seul le spectacle mentionné dans cette convention peut recevoir le logo graine de public. La commune d'Elbeuf sur Seine aura à sa charge une ½ page dans la plaquette Reg'Arts.

La prise en charge des transports scolaires, le cas échéant, sera à la charge de la commune d'Elbeuf sur Seine.

## **Article 4. PRIX DES PLACES**

Le prix des places est fixé à : 5 € (adultes), 3 € (enfants de moins de 16 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, familles nombreuses (famille d'un ou deux adulte(s) accompagné(s) d'au moins trois enfants jusqu'à 18 ans), étudiants), 2 € (abonnés Reg'Arts et groupes scolaires).

## **Article 5. ASSURANCES**

La ville d'Elbeuf sur Seine est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. La commune d'Elbeuf sur Seine déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de spectacles dans son lieu.

## **Article 6. INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION**

La présente convention constitue l'intégralité des conventions existant entre les parties aux présentes concernant son objet. Tous autres accords oraux ou écrits ayant le même objet et ayant pu exister auparavant entre elles sont expressément annulés.

## **Article 7. RÉSILIATION OU SUSPENSION DE LA CONVENTION**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi ou la jurisprudence. Le festival s'interdit toute intervention (accueil de l'artiste...) auprès du producteur du spectacle susnommé. Cette programmation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217606409-20221013-2022-10-90-DE  
intervention (accueil de l'artiste...)  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022  
Affichage : 15/11/2022

artistique reste celle de la Ville d'Elbeuf, et le festival ne devra pas s'immiscer entre le Producteur et elle-même, sous peine de dénonciation de la convention et de la non-reconduction de ce partenariat.

## **Article 8. COMPÉTENCE JURIDIQUE**

En cas de litige, portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Rouen.

**FAIT A SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF LE 13 OCTOBRE 2022  
EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX (remis à chaque partie qui le reconnaît).**

La Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le Maire d'Elbeuf-sur-Seine

Nadia Mezrar

Djoudé Merabet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022